



MESSAGE AUX INSTITUTIONNELS

Bordeaux, le 24 juin 2026

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Procédure d'information et de recommandations

Au regard des informations transmises par ATMO concernant la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10), la préfète a décidé de déclencher **la procédure d'information et de recommandations** du dispositif de gestion des épisodes de pollution.

Cette procédure est active sur l'ensemble du département de la GIRONDE à compter du 24 juin 2026.

Tendance/évolution prévue :

En raison du maintien des conditions caniculaires ce mercredi 24 juin, la formation de l'ozone dans l'air reste largement favorisée. Les concentrations devraient rester élevées en journée, notamment sur le littoral. Toutefois le seuil de la procédure d'information et de recommandations n'est pas atteint pour ce phénomène.

En revanche, la Gironde est soumise à des franchissements du seuil d'information et de recommandations pour les PM10.

Les niveaux relevés le 23 juin étaient élevés sans franchir le seuil. La procédure d'information et de recommandations est préconisée à compter du 24 juin.

Le jeudi 25 juin, les concentrations en particules et en ozone devraient connaître un affaiblissement de leurs niveaux en lien avec l'apport d'air océanique et une légère baisse des températures. Un nouveau point sera réalisé jeudi 25 juin au matin pour envisager la fin de l'épisode de pollution.

La préfète diffuse ainsi des recommandations sanitaires pour les populations vulnérables et sensibles. Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme, etc.), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES :

Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques. et Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).	- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté le cas échéant ; - évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ; - privilégiez les activités modérées
Population générale	- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (obligeant à respirer par la bouche), dont les compétitions.

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur les sites internet :

- du ministère chargé de la santé :
- <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution>
- de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :
- <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-lair-un-enjeu-pour-notre-sante>

Pour en savoir plus : consultez le site internet : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Contact :

Pour en savoir plus sur :

- les niveaux de pollution : ATMO – 09 84 200 100
- la procédure d'information et recommandations : Préfecture de la Gironde : Forum

La préfète
Pour la Préfète
Le Sous-Préfet, directeur de cabinet,



Grégory LECRU